

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-6

L'an deux mil vingt-quatre

Le quinze février

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mmes FREBAULT, LAURENT, M. REYNAUD

Secrétaire de séance : M. PETITJEAN

Date de Convocation : 8 février 2024

OBJET : SOCIETE D'EQUITATION BRESSANE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, présente à l'Assemblée une demande d'aide financière formulée par la Société d'Equitation Bressane de Bourg-en-Bresse (association loi 1901), pour la participation d'une de leurs membres et habitante de Servas aux championnats de France qui se dérouleront du 20 au 27 juillet 2024 à Lamotte-Beuvron en Sologne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association « Société d'Equitation Bressane » de Bourg-en-Bresse ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

